



2021

RAPPORT ANNUEL

Prévention
et gestion
des déchets

Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public

Septembre 2022

valence
romans
AGGLO



Édito

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport 2021 en matière de prévention et gestion des déchets de Valence Romans Agglo. Cette année a été décisive au point de voir disparaître la poubelle bleue au profit de la poubelle jaune et de la simplification du tri. Elle atteste de notre engagement écologique dont l'un des objectifs est la valorisation et la réduction des déchets, tout en offrant aux habitants un service de qualité. Face aux défis de demain, nous agissons localement de manière innovante et concrète.

Depuis le 4 octobre 2021, la simplification du tri a permis à tous les emballages et papiers d'être collectés dans le conteneur jaune. Cette amélioration a réduit la production de déchets ménagers de 1,5 % en 3 mois. Une optimisation de la gestion des déchets qui montre la nécessité et la pertinence de nos investissements.

D'ici la fin du mandat, ce sont 16,6 millions d'euros qui seront consacrés à l'investissement pour la collecte (véhicules, conteneurs...), pour le tri (simplification et collecte) et pour les déchèteries (optimisation, sécurisation et construction).

Entre octobre et décembre 2021, la collectivité a distribué près de 1 300 composteurs gratuits aux habitants volontaires. Cette forte demande exprime l'engouement des citoyens à vouloir s'inscrire dans ce mouvement de préservation de notre environnement, encourageant nos actions de valorisation des déchets. Nous les remercions sincèrement de leur contribution quotidienne.

Nous voudrions remercier également nos entreprises prestataires et tous nos agents qui contribuent à la qualité du service public. Limiter et mieux valoriser nos déchets sont des impératifs écologiques. Un objectif que nous atteindrons ensemble.



Geneviève Girard

Vice-présidente Qualité de vie
de Valence Romans Agglo
Maire de Portes-lès-Valence



Nicolas Daragon

Président de Valence Romans Agglo
Maire de Valence



Le territoire concerné

54 COMMUNES

223 349 habitants



Sommaire

- 4 Faits marquants 2021
- 6 Indicateurs techniques de la compétence Gestion des déchets
- 18 Indicateurs financiers de la compétence Gestion des déchets
- 24 Annexes

Les indicateurs présentés dans ce rapport sont d'ordre technique et financier et concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service et les modes de valorisation et de traitement proposés. Les dépenses afférentes à la collecte et au traitement ainsi que les modalités de financement du service sont également détaillées.

Faits marquants 2021

Du changement pour le tri

Depuis le 4 octobre, tous les emballages (hors verre) et papiers se trient au sein du conteneur jaune. Résultat de l'opération : +5,4% d'emballages et papiers collectés par rapport à la même période de 2020 et +2,4% pour le verre par effet d'entraînement. Pour absorber ces nouveaux volumes, l'Agglo a densifié et homogénéisé son parc de matériel.



Des gobelets lavables pour les communes

Pour limiter la production de déchets (bouteilles, canettes...) lors des manifestations, rien de tel que des gobelets lavables. Pour aider les communes dans cette démarche, l'Agglo leur a mis à disposition 3 850 gobelets.

Amiante lié, de nouvelles conditions de collecte !

La collecte de l'amiante lié en déchèterie a laissé place à un système plus sécurisé pour les usagers et les gardiens de déchèterie. Désormais, les particuliers peuvent se rendre après une inscription préalable sur des plateformes équipées pour recevoir ce type de déchets dangereux. L'Agglo participe à la prise en charge financière de ces déchets à hauteur de 300 kg par an et par foyer.

7 nouvelles communes équipées

en conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, soit 6 200 habitants.



33

c'est le nombre de conteneurs d'apport volontaire incendiés.

2 600 composteurs

réservés en 3 mois, depuis la mise à disposition gratuite en octobre 2021.



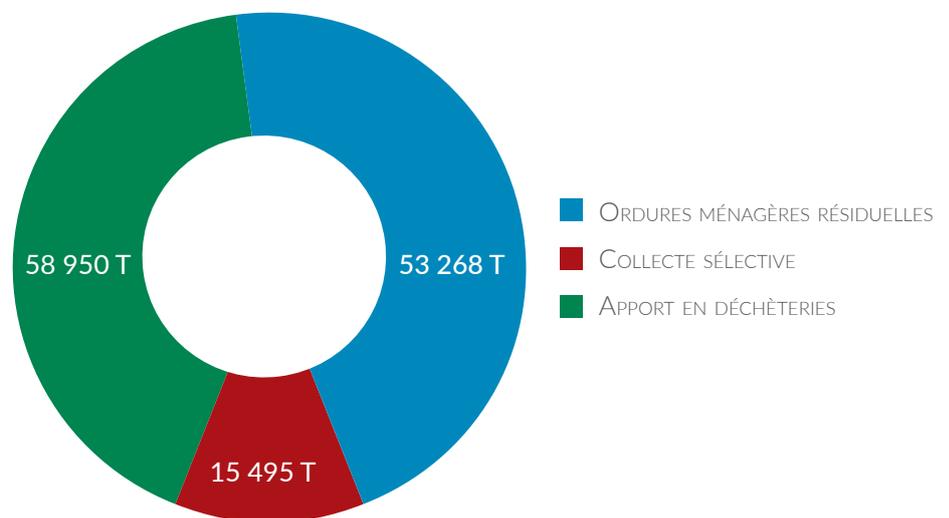
52 marchés

publics passés portant notamment sur la gestion des déchèteries ainsi que sur la fourniture des bacs et composteurs.

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Compostage, réemploi ou ateliers pratiques pour faire soi-même, plus de 200 personnes ont participé aux activités proposées par l'Agglo et ses partenaires.

Zoom sur les tonnages 2021



Trop de déchets dangereux non identifiés en déchèteries

En 2021, les déchets non identifiés (méconnaissance de la nature du produit) ont représenté 12 % du tonnage de déchets dangereux, mais 50 % du coût de traitement. Pour ce type de déchet, une analyse préalable est indispensable d'où un coût exorbitant pour l'Agglo (80 000 € pour 30 tonnes).

2 800 kg d'emballages et papiers et 180 kg de verre

collectés à l'occasion du Tour de France.

Indicateurs techniques de la compétence Gestion des déchets

Selon les dispositions de l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La collecte

La partie collecte comprend :

- ▶ la collecte des Ordures Ménagères et assimilés résiduels (OMr),
- ▶ la collecte sélective des déchets recyclables,
- ▶ la gestion des déchèteries,
- ▶ la prévention des déchets,
- ▶ l'information et la sensibilisation en direction de publics divers.

Le traitement

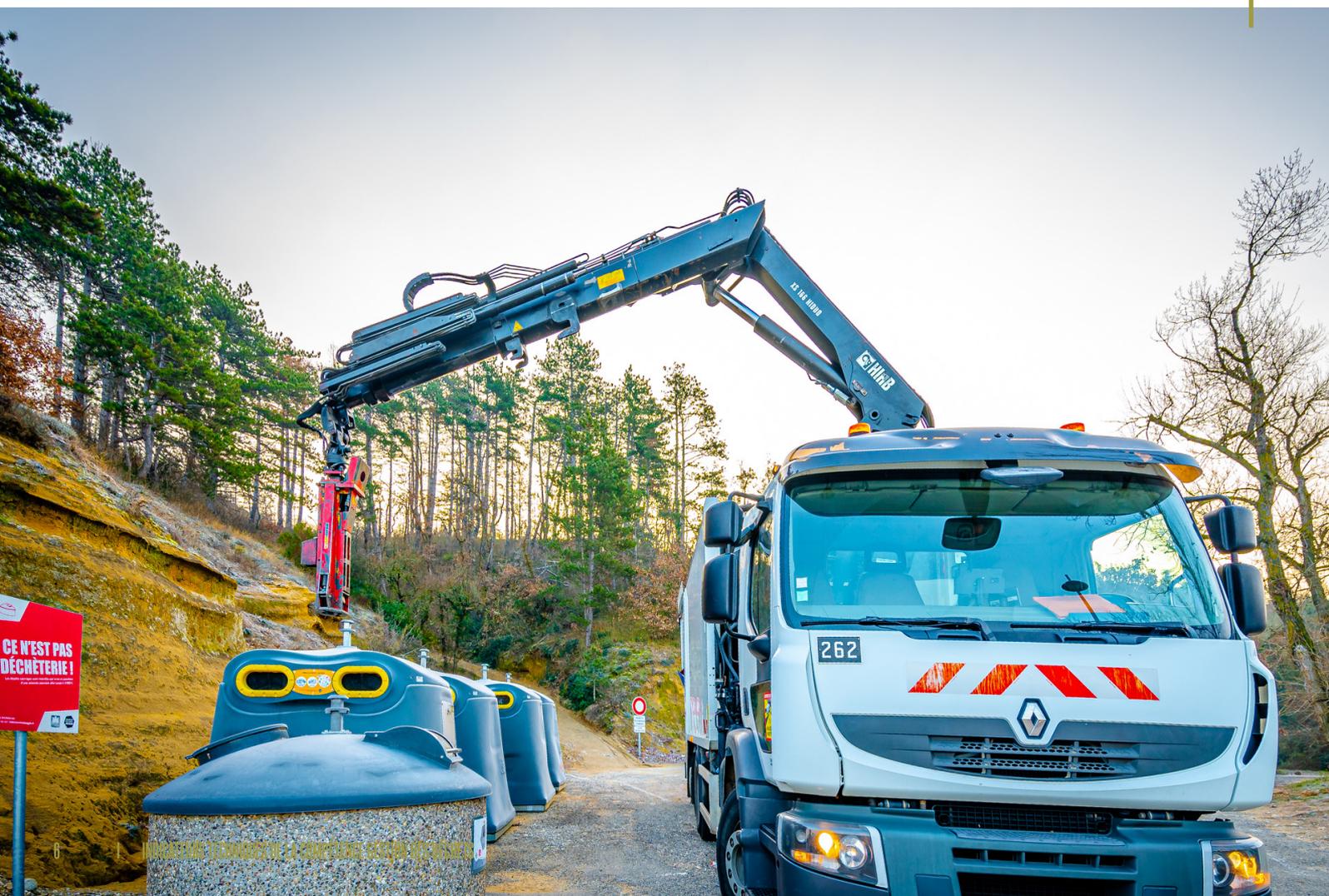
La partie traitement de la compétence a été transférée au SYTRAD (rapport d'activité en pièce jointe) :

- ▶ le traitement des OMr,
- ▶ le tri des déchets issus des collectes sélectives (hors verre).

Le SYTRAD possède ses propres installations :

- ▶ 1 centre de tri des collectes sélectives à Portes-lès-Valence,
- ▶ 1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à Saint-Sorlin-en-Valloire,
- ▶ 3 Centres de Valorisation (CdV) des déchets ménagers résiduels à Beauregard-Baret, Étoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy-de-Vals.

La collecte en apport volontaire : 2 614 conteneurs en place sur le territoire tous flux confondus.



Collecte des Ordures Ménagères et assimilés résiduels

Les OMr désignent les déchets non recyclables. Cette fraction de déchets est déposée dans la « poubelle grise ».

Modes de gestion

La collecte des OMr s'effectue selon les secteurs :

- ▶ soit en régie pour 74 023 habitants (33%),
- ▶ soit en prestation pour 149 511 habitants (67%).

La collecte en prestation est réalisée par les sociétés Propolys (Groupe Pizzorno) pour le secteur Sud et Morin pour une partie du secteur Nord.

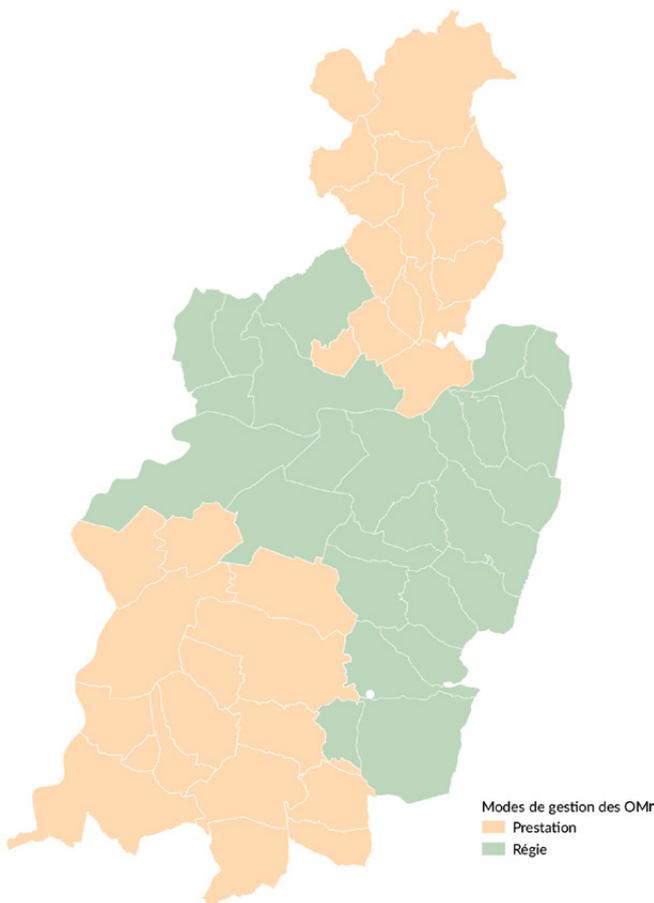
Modes de collecte

La collecte s'effectue soit en porte-à-porte soit en apport volontaire.

Pour le porte-à-porte, les bacs individuels appartiennent aux administrés alors que les bacs de regroupement sont la propriété de l'Agglo.

Pour l'apport volontaire, 61 % des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 39 % appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés, communes...).

CARTE DES MODES DE GESTION DES OMR



Porte-à-porte

Bacs individuels ou de regroupement

▶ 176 967 habitants

79%

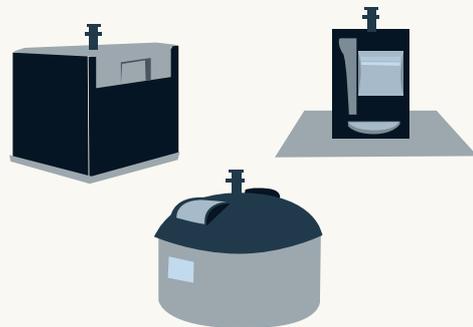


Apport volontaire

Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés

▶ 46 382 habitants

21%



Fréquences de collecte

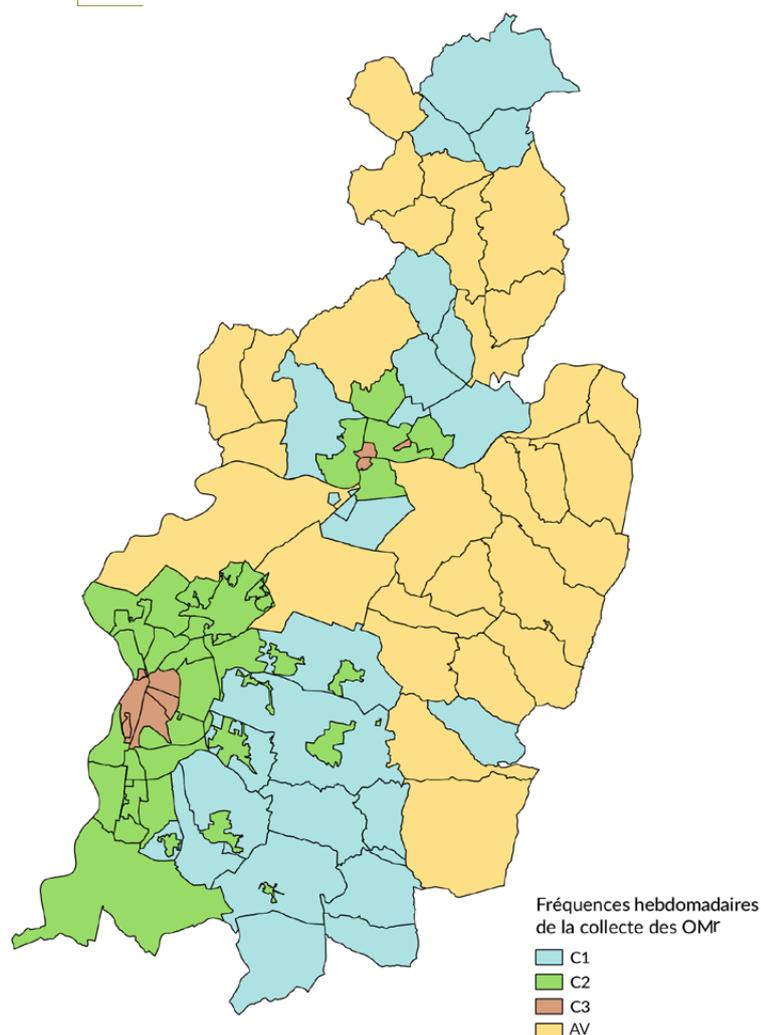
Les fréquences de collecte sont adaptées aux caractéristiques des territoires. En effet, eu égard aux capacités de stockage des bacs qui sont limitées en milieu urbain, il convient de collecter plus souvent. Ainsi, les fréquences varient d'une à trois collectes par semaine.

Quant à la collecte des conteneurs d'Apport Volontaire (AV), la fréquence cible est hebdomadaire et conjuguée à un objectif de non-débordement.

Tonnages collectés

Le tableau ci-dessous met en évidence une augmentation du tonnage d'OMr due à l'augmentation de la population du territoire (+0,73%) ainsi qu'à une reprise des activités post Covid-19. Toutefois, le ratio d'OMr est à la baisse par rapport à 2020 car le pourcentage d'augmentation du tonnage est inférieur à celui de la population. Ce bon résultat est également dû à la poursuite des différentes actions déployées par le service prévention/sensibilisation de la direction Gestion des déchets, engendrant une modification en profondeur des comportements en matière de consommation.

FRÉQUENCES DE COLLECTE



ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage collecté	53 912	54 304	53 033	52 971	53 268
Variation du tonnage	-	+0,73%	-2,34%	-0,12%	+0,56%
Ratio en kg/hab/an	248,1	247,5	240,9	238,9	238,5
Variation du ratio	-	-0,24%	-2,67%	-0,83%	-0,17%

Chiffres nationaux : 248 kg/hab/an (Source : SINOE)

Filières de traitement

Les OMr sont transportées vers les Centres de Valorisation de Beauregard-Baret et d'Étoile-sur-Rhône. Ces CdV permettent de séparer le contenu de la « poubelle grise » au moyen d'une chaîne de tri mécanique et de récupérer la part organique pour en faire du compost respectant la norme NFU 44-051. Ce compost est ensuite commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfoui.

Évolutions à venir

L'Agglo compte poursuivre le développement de l'apport volontaire sur une partie du territoire : zone rurale, péri-urbaine et centre contraint des zones urbaines. Dans le même temps, une réflexion est engagée sur l'adéquation des fréquences de collecte en porte-à-porte aux besoins des usagers sur les zones urbaines.



Moyens humains affectés à la collecte

- ▶ 19 agents* en régie
- ▶ 47 agents* en prestation

*en Equivalent Temps Plein (ETP)

La collecte en porte-à-porte : 44 370 tonnes d'OMr collectées en 2021.



Collecte sélective des déchets recyclables

Depuis le 1^{er} octobre 2021, la collecte sélective est passée de 3 à 2 flux :

- ▶ les emballages et papiers : emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires, cartonnets, papiers, journaux, magazines,
- ▶ le verre : bouteilles et bocaux en verre.

Modes de gestion

La collecte sélective des emballages et papiers s'effectue :

- ▶ soit en régie pour 24 252 habitants (11%)
- ▶ soit en prestation pour 199 097 habitants (89%) par la société Propolys (Groupe Pizzorno).

La collecte du verre est réalisée en prestation sur l'ensemble du territoire par la société Minéris.

Modes de collecte

La collecte des emballages et papiers s'effectue soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire.

La collecte du verre s'effectue à 100% en apport volontaire. Pour l'apport volontaire, 98% des conteneurs sont la propriété de l'Agglo et 2% appartiennent à des tiers (bailleurs sociaux, copropriétés...).



De nouvelles consignes pour le tri :
+ 5,4% d'emballages et papiers collectés en 3 mois

Fréquences de collecte

La fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages et papiers a été uniformisée à 1 passage par semaine depuis le 1^{er} octobre 2021. Pour les points d'apport volontaire, la collecte s'effectue en moyenne 1 fois tous les 15 jours.



Tonnages collectés

En 2021, la collecte du verre a augmenté pour la 8^e année consécutive. Quant aux emballages et papiers, ils ont progressé de 4,3% grâce à la simplification du geste de tri.

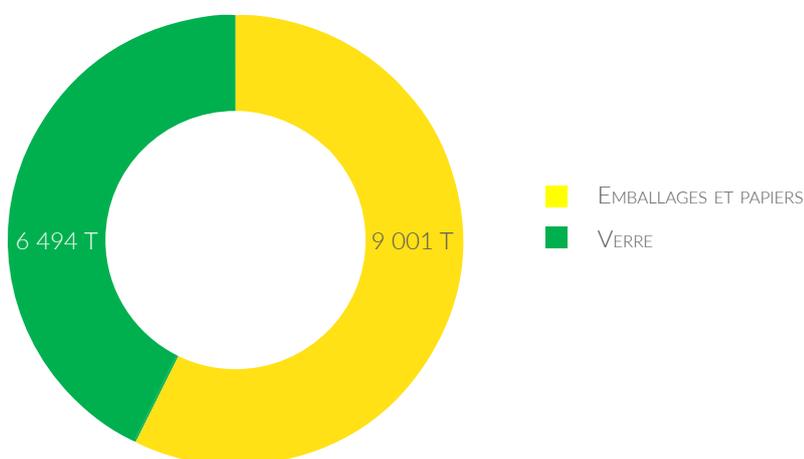
ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage collecté*	14 821	15 054	15 393	15 079	15 495
Ratio en kg/hab/an	68,2	68,6	69,9	68,0	69,4

*(hors tonnages papiers collectés en déchèteries)

Chiffres nationaux : 82 kg/hab/an (source : SINOE)

RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS EN 2021 PAR MODE DE COLLECTE

	Porte-à-porte	Apport volontaire
Emballages et papiers	61 %	39 %
Verre	-	100%

DOTATION EN CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE AU 31/12/2021

	Nbre de conteneurs	Répartition
Emballages et papiers	1 321	65 %
Verre	727	35 %
Total	2 048	100%



Moyens humains affectés à la collecte

- ▶ 4 agents* en régie
- ▶ 17 agents* en prestation

*en Equivalent Temps Plein (ETP)

Filières de valorisation

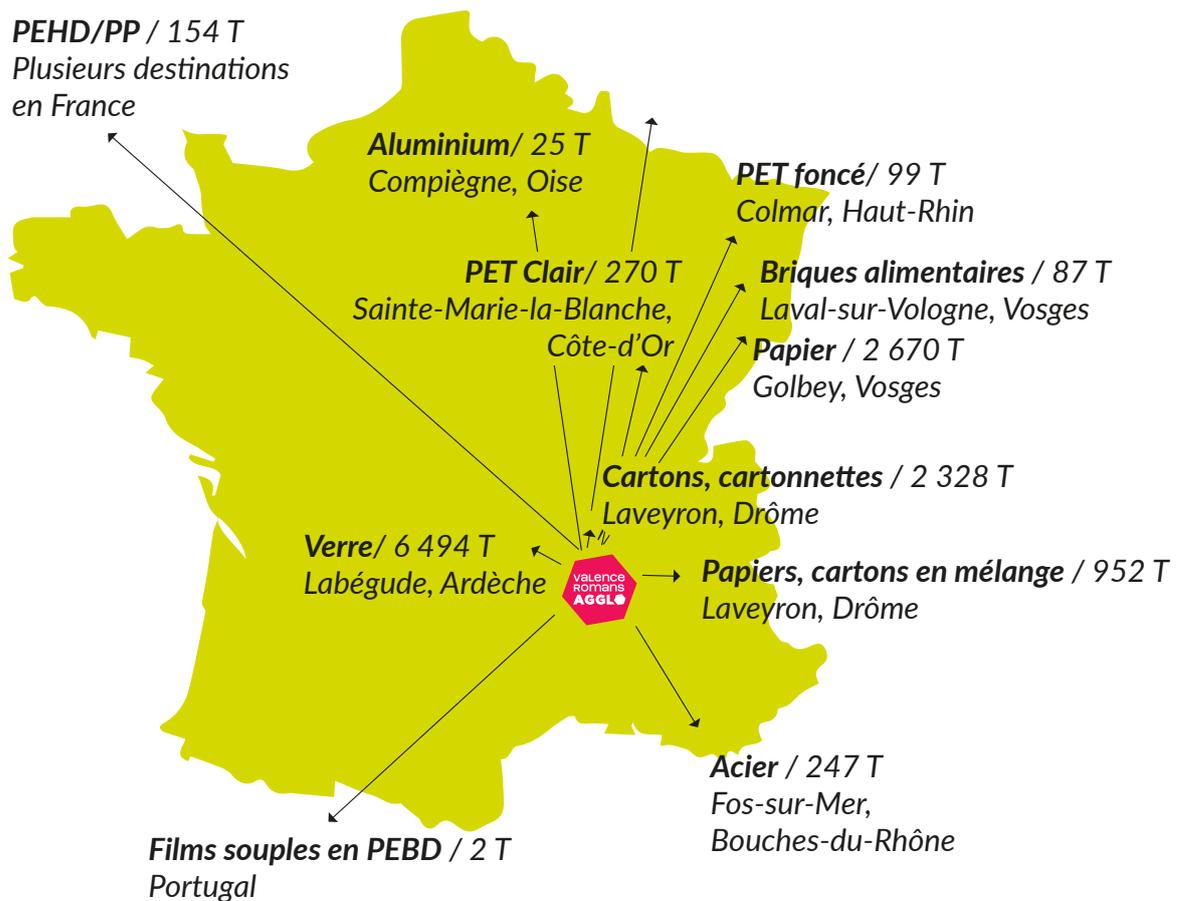
Les matériaux recyclables issus des collectes sélectives (emballages et papiers) sont transportés au centre de tri Métropolis du Sytrad à Portes-lès-Valence. Ce dernier permet de les séparer en 14 catégories avant d'être expédiés vers différentes filières de recyclage :

- ▶ les cartons et cartonnettes : REVIPAC - SAÏCA (France),
- ▶ les papiers : NORSKE SKOG (France),
- ▶ les petits papiers/cartons en mélange : SAÏCA (France),
- ▶ les briques alimentaires : REVIPAC - LUCART (France),
- ▶ l'acier : ARCELOR MITTAL (France),
- ▶ l'aluminium : REGEAL AFFIMET (France),
- ▶ les petits aluminiums : PYRAL (Allemagne),
- ▶ le PolyÉthylène Téréphtalate (PET) clair : VALORPLAST - PLASTIPAK PACKAGING (France) puis REFRESCO (France),

- ▶ le PET foncé : CITÉO - FREUDENBERG-POLITEX (France) + SUEZ RV PLASTIQUES ATLANTIQUE (France),
- ▶ le PolyÉthylène Haute Densité (PEHD) et le PolyPropylène (PP) : VALORPLAST - MPB + CPA RECYCLAGE (France),
- ▶ les plastiques souples (films d'emballages en PolyÉthylène Basse Densité [PEBD]) : VALORPLAST (Portugal),
- ▶ les barquettes en PET monocouche : CITÉO - WELLMAN REANCE RECYCLAGE (France),
- ▶ le PET opaque : CITÉO - FREUDENBERG PERFORMANCE MATERIALS SAS (France),
- ▶ le PolyStyrène (PS) : CITÉO - VOGT PLASTIC GmbH (Allemagne).

Le verre, quant à lui, est acheminé dans un centre de tri en vue d'une valorisation matière chez le verrier O-I France SAS à Labégude (07).

CARTE DES FILIÈRES DE VALORISATION



Évolutions à venir

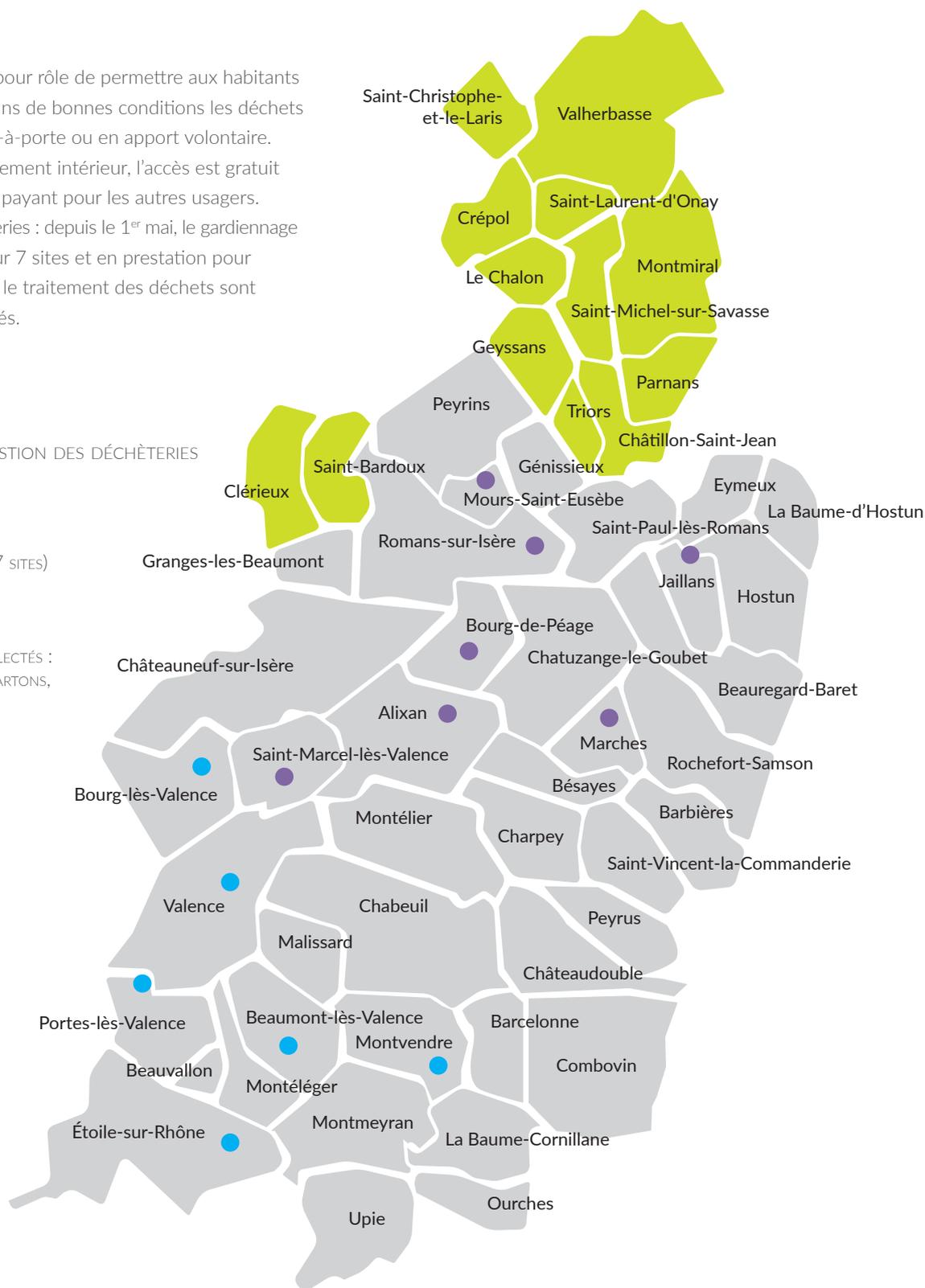
Afin de poursuivre l'optimisation du service et limiter l'impact environnemental de la collecte, l'Agglo va continuer la densification de son parc de matériel.

▶ Déchèteries

Ces équipements ont pour rôle de permettre aux habitants de l'Agglo d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire. Conformément au règlement intérieur, l'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les autres usagers. L'Agglo gère 13 déchèteries : depuis le 1^{er} mai, le gardiennage est assuré en régie pour 7 sites et en prestation pour 6 sites. Le transport et le traitement des déchets sont entièrement externalisés.

CARTE DES MODES DE GESTION DES DÉCHÈTERIES

- HAUT DE QUAI RÉGIE
BAS DE QUAI PRESTATION (7 SITES)
- HAUT ET BAS DE QUAI
PRESTATION (6 SITES)
- BENNES MOBILES (FLUX COLLECTÉS :
DEEE, DEA, FERRAILLE, CARTONS,
ENCOMBRANTS, RÉEMPLOI)



Moyens humains

- ▶ 10 agents* sur 7 déchèteries gérées en régie
- ▶ 10 agents* sur 6 déchèteries gérées en prestation

*en Equivalent Temps Plein (ETP)

Déchets collectés et filières de traitement

Déchets collectés	Traitement	Lieux de traitement
Carton	Recyclage	SYTRAD puis REVIPAC - SAÏCA
Papier	Recyclage	SYTRAD puis NORSKE SKOG
Déchets verts	Compostage	VEOLIA (Châteaudouble) VALORSOL (Bourg-de-Péage) Agriculteurs locaux
Bois	Recyclage	VALORSOL (Bourg-de-Péage)
Gravats	Recyclage	VALORSOL (Bourg-de-Péage)
Ferraille	Recyclage	NÉGOMÉTAL (Romans-sur-Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Encombrants	Enfouissement	VEOLIA (Chatuzange-le-Goubet)
DEEE*	Recyclage	Filière ECOSYSTEM-RÉCYLUM
DDS**	Recyclage et Valorisation	Filières dédiées en fonction du type de déchets dont filière EcoDDS
Pneumatiques	Recyclage	EUREC ENVIRONNEMENT (St-Pierre-de-Chandieu) Filière ALIAPUR
Piles-accumulateurs	Recyclage	COREPILE
Cartouches d'encre	Recyclage	COLLECTORS (69)
Textiles	Valorisation	EMMAÛS Étoile-sur-Rhône / PIHC de Romans-sur-Isère / Relais 42 à Pélussin (42)
Batteries	Recyclage	NÉGOMÉTAL (Romans-sur-Isère) GDE (Portes-lès-Valence)
Lampes-néons	Recyclage	ECOSYSTEM-RÉCYLUM (75) / SIRA (Chasse-sur-Rhône)
Huiles de vidange	Recyclage	VOLLE (Étoile-sur-Rhône)
Déchets réutilisables***	Réemploi	Nouvelle R / Emmaüs Étoile-sur-Rhône / Matériauthèque Atelier Libre (MAL) / Roulons En Ville à Vélo (REVV) / À pinces et à vélo / Association des Paralysés de France (APF)
DEA****	Recyclage	Filière ÉCO-MOBILIER
Capsules de café	Recyclage	SUEZ

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** Déchets Diffus Spécifiques

*** Livres, vélos, vaisselle, bibelot, petit mobilier, matériaux, outillage...

**** Déchets Éléments d'Ameublement

Tonnages collectés

Les tonnages 2021 sont en hausse de 7,1% par rapport à l'année 2020. Ceci s'explique par la hausse de la fréquentation (+31% par rapport à 2020). Les impacts du Covid-19 ont été moins prégnants en 2021.

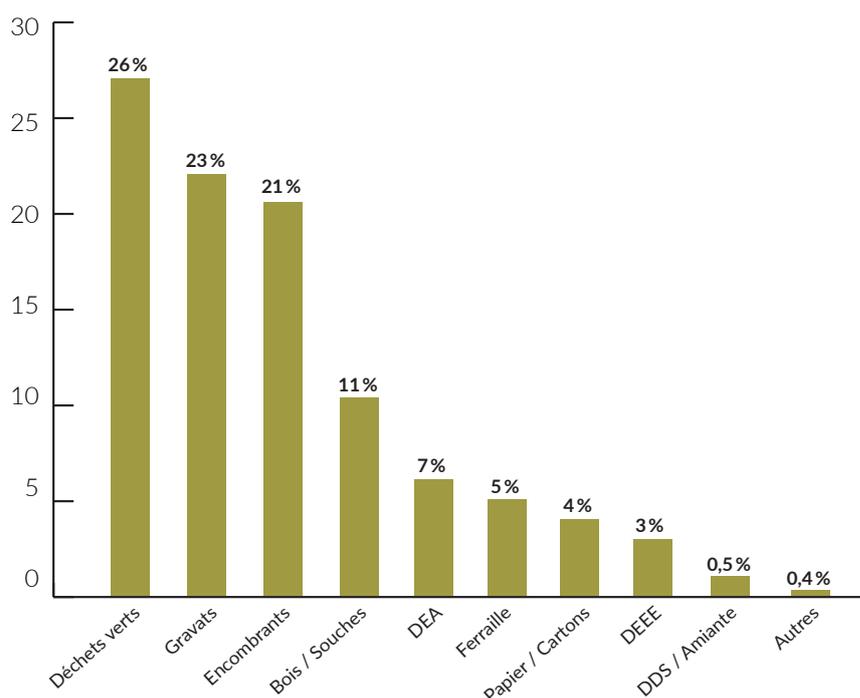
Évolutions à venir

Un diagnostic est en cours sur l'évaluation du réseau actuel afin de proposer un nouveau schéma directeur des déchèteries (sites, mode d'accueil, horaires, déchets acceptés...).

Afin de sécuriser les déchèteries qui sont sujettes aux vols et vandalisme, l'Agglo va investir dans un système de vidéosurveillance. La direction va également poursuivre le déploiement de nouvelles filières (placo, articles de sport, articles de bricolage et de jardin...).

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage collecté	56 185	54 582	56 680	55 065	58 950
Ratio en kg/hab/an	258,6	248,8	257,5	248,4	263,9

RÉPARTITION DES APPORTS EN DÉCHÈTERIES EN 2021



Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont « les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire ». L'élimination des déchets d'activités de soins est réglementée par des dispositions issues du Code

de l'Environnement et du Code de la Santé Publique. Ces déchets sont à déposer dans les points de collecte de la filière DASTRI (dastri.fr), éco-organisme agréé par les pouvoirs publics dans le cadre d'une filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Prévention des déchets et actions de sensibilisation

Les actions de prévention visent à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits qui contribueront aux flux de déchets.

Au niveau de l'Agglo, les principales actions 2021 ont été :

- ▶ le développement du compostage, qu'il soit individuel avec le lancement de l'opération de mise à disposition gratuite de composteurs en octobre (1 262 composteurs distribués en plus de 192 vendus), ou collectif avec l'accompagnement de 116 sites,
- ▶ la mise en œuvre et la promotion du réemploi à travers des partenariats avec des associations du territoire. Ainsi, 36 tonnes d'objets ont été collectées via les 5 conteneurs réemploi (Nouvelle R, Emmaüs Étoile-sur-Rhône, MAL et APF) et 298 tonnes de textile via les conteneurs gérés par l'Agglo (Nouvelle R et Emmaüs Étoile-sur-Rhône). Le partenariat avec Nouvelle R inclut également des actions de sensibilisation dans les déchèteries équipées d'un conteneur réemploi ou lors des bennes mobiles (170 permanences pour 1 027 usagers sensibilisés), lors d'événements ou via des visites de leurs installations (29 visites et actions pour 400 personnes). Les associations Roulons En Ville à Vélos (REVV) et À pincettes et à Vélo ont également la possibilité de récupérer des vélos dans les déchèteries de Bourg-de-Péage, Valence-le-Haut, Valence-Portes, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère.

Actions de sensibilisation

Le service assure des actions de sensibilisation des exposants et du grand public lors des manifestations.

À cette occasion, il dote en matériel de tri et accompagne les événements du territoire. Lors la crise sanitaire, cette activité a été fortement ralentie. Ainsi, cette année, 37 manifestations ont été dotées, ce qui a permis de récupérer 23,4 tonnes de déchets recyclables.

Dans le cadre de la collecte en porte-à-porte, les agents effectuent un contrôle qualité des bacs de tri avant collecte et ne vident pas les bacs pollués. Les agents de prévention / sensibilisation se rendent ensuite sur place pour expliquer les règles de tri. Ainsi, ce sont 820 anomalies qui ont été traitées sur les différents secteurs en porte-à-porte du territoire, donnant lieu à 358 sensibilisations en direct d'habitants, les autres personnes recevant un document explicatif du tri.

Le service prévention/sensibilisation est aussi intervenu à 7 reprises sur demande d'usagers ou de bailleurs pour des actions d'explication des consignes de tri auprès de 80 personnes.

Enfin, le service a réalisé 90 animations à destination du grand public sur des thèmes variés : consignes de tri, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire...

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le tonnage global collecté, tous flux confondus, est en hausse par rapport à 2020 et représente la plus forte valeur obtenue depuis 2014. Cette hausse est due à la très forte augmentation des tonnages de déchèterie.

Le ratio est également en hausse par rapport à 2020 qui pour rappel est une année fortement impactée par la Covid-19, mais il reste inférieur à la valeur de 2014.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
En tonnes	125 090	126 461	126 371	124 918	123 940	125 106	123 115	127 713
Indice*	100	101,1	101	99,8	99	101	98,4	102,1
En kg/hab	583,1	586,6	586,0	575,0	565,0	568,3	555,3	571,8
Indice*	100	100,6	100,5	98,6	96,9	97,4	95,2	98

*produits avec une base 100 en 2014 (année de référence)

*Permanence pour la distribution de composteurs individuels :
2 600 composteurs réservés depuis la mise en place de la gratuité.*



LE TRI SE SIMPLIFE
Tous les emballages et papiers dans le Jaune !

BESOIN D'INDRES OU DE CONSEILS ?
RENDEZ-VOUS SUR LE MARCHÉ
Dimanche 5 décembre 2021 de 9h à 12h

LE TRI SE SIMPLIFE
Tous les emballages et papiers dans le Jaune !

BESOIN D'INDRES OU DE CONSEILS ?
RENDEZ-VOUS SUR LE MARCHÉ
Dimanche 5 décembre 2021 de 9h à 12h

Indicateurs financiers de la compétence Gestion des déchets

Financement

Le financement est en partie assuré par :

- ▶ la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- ▶ la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les habitants de Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus,
- ▶ et la Redevance Spéciale (RS) appliquée aux professionnels.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le calcul de la TEOM est basé sur la valeur locative des logements multipliée par le taux voté par l'Agglo. Cette valeur locative est déterminée par les services fiscaux à partir de leur situation, leur nombre de pièces et leur surface. Elle est indépendante du nombre de personnes au foyer. En 2021, le taux de TEOM a été maintenu à 7,95 %. Le montant de la TEOM s'élève à 24 212 325 €. Elle représente la principale ressource du service.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

La REOM est calculée en fonction de la composition du foyer. Pour les autres usagers, elle est forfaitaire. La REOM est due par l'occupant propriétaire ou locataire, habitant les communes de l'ancienne Communauté de communes de La Raye, (Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre, Peyrus).

Elle fait l'objet de 2 appels à cotisation, l'un au 1^{er} juin et l'autre au 1^{er} novembre de l'année N. En 2021, la REOM s'élevait à 239 366 € contre 237 406 € en 2020.

TARIF DE BASE DE LA REOM

Type de logement	Nombre de personnes	Redevance annuelle
Habitation principale	1	126 €
	2	156 €
	3	186 €
	4 et plus	210 €
Résidence secondaire		116 €
Chambre d'hôtes		30 €
Gîtes		156 €
Commerce		116 €
Restaurant / Location / Meublé		300 €
Personnes non collectées	Commune de Combovin : la Chauméane, Marquet	50%



La compétence est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) et la Redevance Spéciale (RS).

Redevance Spéciale (RS)

Depuis 2017, la RS s'applique aux établissements professionnels produisant entre 2 et 10 m³ par semaine. La signature d'une convention entre les entreprises et l'Agglo permet de contractualiser les modalités de collecte des déchets, en adéquation avec leurs besoins. Cette convention fixe le montant annuel de la RS qui est facturée 2 fois par an, en juin et en décembre. Concernant les établissements assujettis à la TEOM :

- ▶ soit le montant de la RS est inférieur au montant de la TEOM, dans ce cas, la totalité de la TEOM est payée par l'établissement,

- ▶ soit le montant de la RS est supérieur au montant de la TEOM, dans ce cas l'établissement s'acquitte du montant total de la RS (TEOM + reliquat).

Suite à la révision des prix, le prix unitaire est passé de 48,10 €/m³ en 2020 à 49,05 €/m³ en 2021.

En 2021, 78 établissements étaient soumis à la RS contre 77 en 2020, pour un montant facturé de 676 555 €, soit une augmentation de 18,5 % par rapport à 2020.

► Dépenses et recettes de fonctionnement

Principaux marchés (cf. annexe n°1)



Rapport budgétaire

CA 2021 approuvé le 29/06/2022 (cf. annexe n°2)

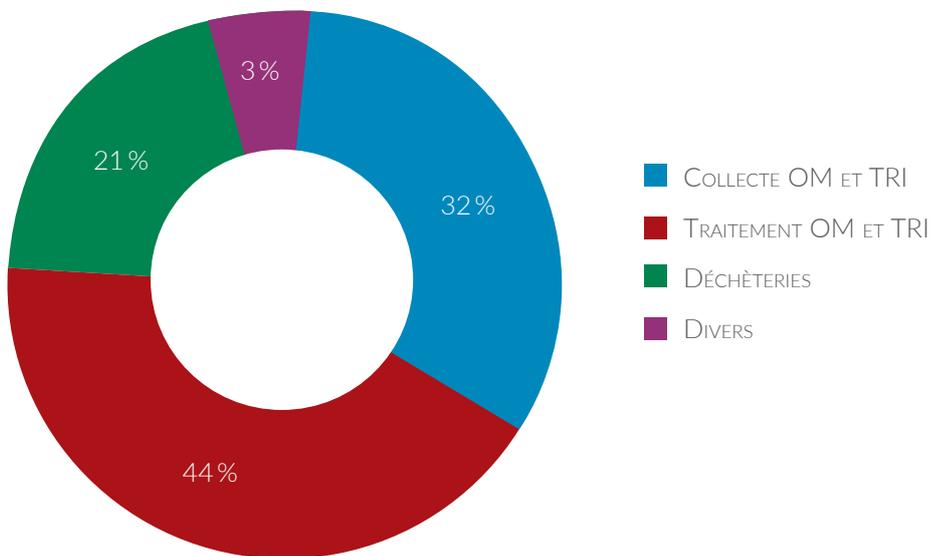
Section de fonctionnement

Dépenses	29 029 994 €
Recettes	29 289 651 €
RÉSULTAT 2021	259 657 €

Répartition des dépenses de fonctionnement

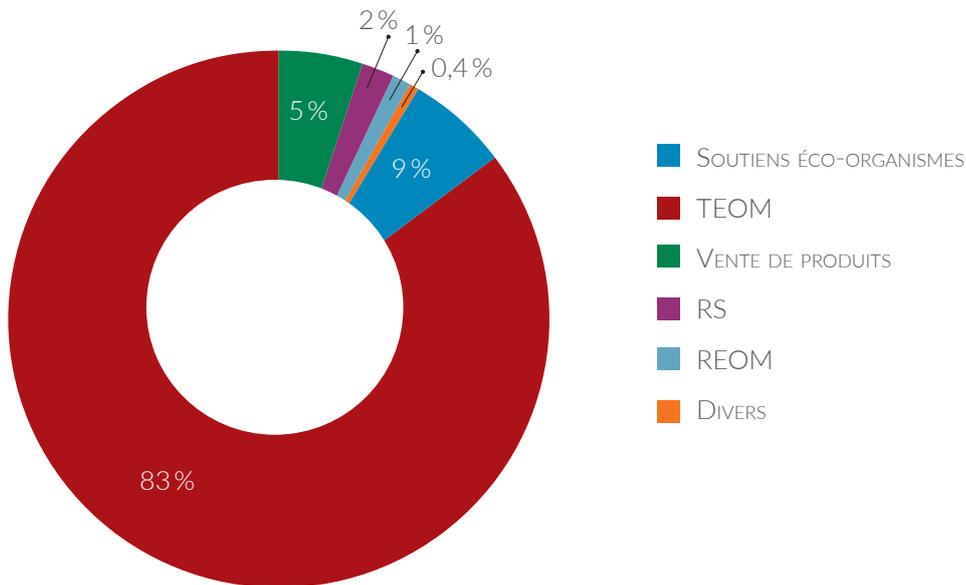
29 029 994 € TTC

soit un coût par habitant de 130 € pour 572 kg/hab/an de déchets produits



Répartition des recettes de fonctionnement

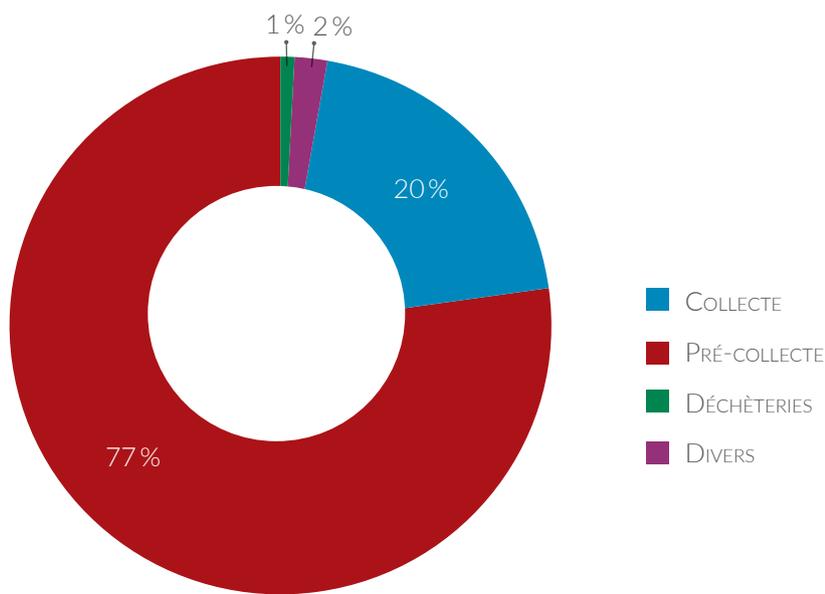
29 289 651 € TTC



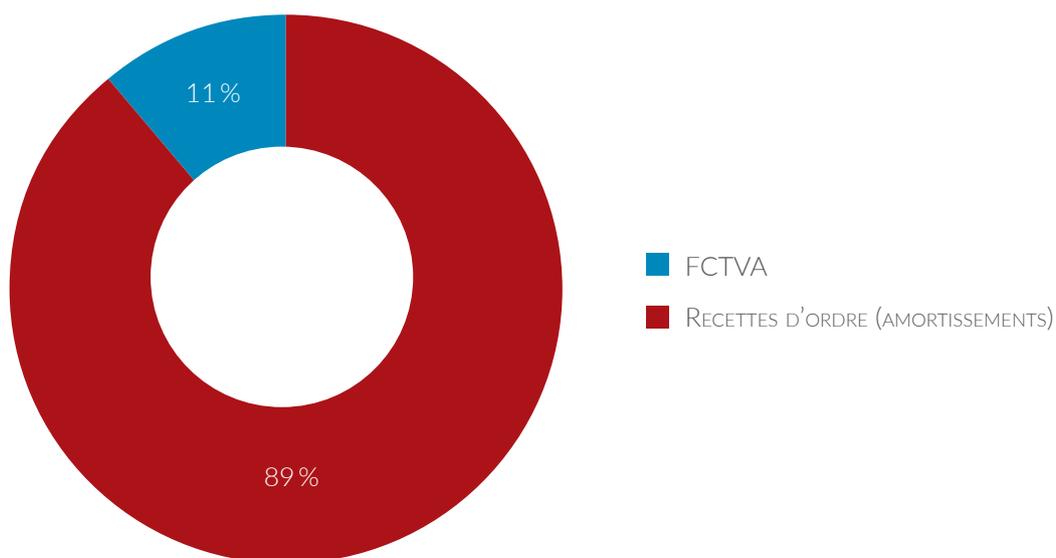
Section d'investissement

Dépenses	2 184 956 €
Recettes	1 445 060 €
RÉSULTAT 2021	- 739 896 €

Répartition des dépenses d'investissement 2 184 956 € TTC



Répartition des recettes d'investissement 1 445 060 € TTC



Montant détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du Code de l'Environnement (cf. annexe n°3)

Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets

Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité calculé selon la méthode ComptaCoût® conçue par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Il est obtenu en retranchant du coût complet (ensemble des charges qui incombent à la collectivité en matière de collecte, traitement de déchets...) les recettes suivantes :

- ▶ les produits à caractère industriel (ventes de matériaux),
- ▶ les soutiens apportés par les sociétés agréées (CITÉO...),
- ▶ et les aides reçues.

Suite à l'analyse des données présentées ci-dessous, il est constaté une diminution du coût aidé sur 2021 due notamment à la forte augmentation des recettes (soutiens et ventes de matériaux). Cette hausse a ainsi permis de compenser l'augmentation des coûts complets (révisions des prix, nouveaux marchés, amortissement des conteneurs...).

Tous flux confondus (HT)*

Année	2019*	2020	2021
Coût aidé	21 552 751 €	22 176 400 €	21 751 427 €
Coût aidé / habitant	94,36 €	96,59 €	94,74 €
Coût aidé / tonne	196,55 €	200,19 €	193,59 €

OMr (HT)

Année	2019	2020	2021
Coût aidé	15 152 921 €	15 477 961 €	15 426 331 €
Coût aidé / habitant	66,35 €	67,42 €	67,34 €
Coût aidé / tonne	285,73 €	292,20 €	290,28 €

Emballages et papiers (HT)

Année	2019	2020	2021
Coût aidé	1 375 443 €	1 536 300 €	1 621 189 €
Coût aidé / habitant	6,03 €	6,69 €	7,06 €
Coût aidé / tonne	149,69 €	178,02 €	180,47 €

Verre (HT)

Année	2019	2020	2021
Coût aidé	149 915 €	161 495 €	165 567 €
Coût aidé / habitant	0,66 €	0,70 €	0,72 €
Coût aidé / tonne	24,16 €	25,04 €	25,50 €

Déchèterie (HT)

Année	2019	2020	2021
Coût aidé	4 613 792 €	5 000 644 €	4 502 340 €
Coût aidé / habitant	20,20 €	21,78 €	19,61 €
Coût aidé / tonne	104,62 €	117,03 €	98,94 €

*L'année 2019 tient compte de la gestion du passif du SYTRAD. Ce dernier n'a pas été intégré en 2020 et 2021.

En 2021, le coût aidé tous flux confondus est en baisse de 1,2 % par rapport à 2020.





Annexe 1

Principaux marchés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Collecte des ordures ménagères et assimilés résiduels en porte-à-porte et en apport volontaire

Prestataires	Coût total à l'année TTC
MORIN Jean-Claude et Fils	282 463 €
PROPOLYS	3 964 529 €
TOTAL	4 246 992 €

Collecte des emballages/papiers et du verre

Prestataire Emballages/papiers	Coût total à l'année TTC
PROPOLYS	1 530 613 €

Prestataire Verre	Coût total à l'année TTC
MINÉRIS	352 824 €

Collecte et traitement des déchets des déchèteries

Prestataires	Prestations	Coût total à l'année TTC
TREDI	Collecte et traitement des DDS	217 925 €
SUEZ	Collecte et traitement amiante	14 853 €
VALORSOL	Collecte et traitement amiante	5 491 €
VOLLE	Collecte et traitement des huiles usées	6 022 €
VALORSOL	Collecte et traitement encombrants, déchets verts, gravats...	1 483 120 €
JARDINS DE LA DRÔME	Poussage, broyage et criblage des déchets verts	118 205 €
COMMUNE UPIE	Gardiennage plateforme	4 698 €
TOTAL		1 850 314 €

Gestion et exploitation des déchèteries (DDS et déchèteries)

Prestataires	Sites	Coût total à l'année TTC
ONYX AUVERGNE RHÔNE-ALPES	Beaumont-lès-Valence (passage en prestation au 01/05/21)	242 405 €
	Bourg-lès-Valence	585 709 €
	Étoile-sur-Rhône (passage en prestation au 01/05/21)	226 143 €
	Montvendre	378 529 €
	Saint-Marcel-lès-Valence (passage en régie au 01/05/21)	87 641 €
	Valence-Portes	790 143 €
	Valence-le-Haut	492 396 €
TOTAL		2 802 966 €



Annexe 2

Rapport budgétaire (CA 2021 approuvé le 29/06/2022)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'élève en dépenses à 29 029 994 €.

Elle comprend notamment :

La contribution aux organismes de regroupement (provisions SYTRAD)	13 245 274 €
Les contrats de prestations de service	10 852 677 €
L'entretien des terrains, bâtiments, voies, matériel roulant et autres	220 703 €
Les fluides (énergie et électricité, combustibles, carburants)	209 920 €
Les frais liés à la communication	107 994 €
Les fournitures (entretien, petits équipements, vêtement de travail...)	81 764 €

Elle s'élève en recettes à 29 289 651 €.

Chapitre	Section de fonctionnement - Recettes	Recettes nettes
013	Atténuations de charges	3 528 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 876 €
70	Produits de service	2 524 947 €
73	Impôts et taxes	24 212 325 €
74	Dotations et participations	2 509 481 €
75	Autres produits de gestion courante	2 €
77	Produits exceptionnels	37 492 €
TOTAL	RECETTES RÉELLES	29 289 651 €

Elle comprend notamment :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	24 212 325 €
Les soutiens et participations : CITÉO, OCAD3E, ÉCO-MOBILIER...	2 509 481 €
La vente de produits (verre, cartons, ferrailles...)	1 522 467 €
La Redevance Spéciale (RS)	676 555 €
La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)	239 366 €

Section de fonctionnement

Dépenses	29 029 994 €
Recettes	29 289 651 €
RÉSULTAT 2021	259 657 €



Annexe 2 suite

Rapport budgétaire - suite

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'élève en dépenses à 2 184 956 €.

Chapitre	Section d'investissement – Dépenses	Dépenses nettes
16	Emprunts, dettes assimilés	36 378 €
20	Immobilisations incorporelles	1 620 €
204	Subventions d'équipements versées	7 052 €
21	Immobilisations corporelles	2 138 030 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 876 €
TOTAL	DÉPENSES RÉELLES	2 184 956 €

Elle comprend notamment :

Matériel de transport (véhicules utilitaires, véhicules légers...)	430 539 €
Achat de bacs et de conteneurs (conteneurs d'AV dont génie civil)	1 681 930 €
Aménagement de déchèteries + dépôt de collecte	29 572 €

Elle s'élève en recettes à 1 445 060 €.

Chapitre	Section d'investissement – Recettes	Recettes nettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	151 921 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 293 139 €
TOTAL	RÉCETTES RÉELLES	1 445 060 €

Elle comprend :

Amortissements	1 293 139 €
FCTVA	151 921 €

Section d'investissement

Dépenses	2 184 956 €
Recettes	1 445 060 €
RÉSULTAT 2021	- 739 896 €

Annexe 3

Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation par flux de déchets

Détail des soutiens financiers reversés par les éco-organismes (filiales REP)

Structures	Flux de déchets concernés			TOTAL
	OMr	Tri	Déchèteries	
CITÉO	48 322 €	1 946 423 €	85 445 €	2 080 190 €
Éco-mobilier	-	-	117 757 €	117 757 €
OCAD3E	-	-	100 402 €	100 402 €
Eco-DDS	-	-	15 237 €	15 237 €
TOTAL	48 322 €	1 946 423 €	318 841 €	2 313 586 €
Affectation en %	2	84	14	100

Détail des ventes de produits

Structures	Flux de déchets concernés			TOTAL
	OMr	Tri	Déchèteries	
Sytrad	-	1 011 678 €	441 762 €	1 453 440 €
Négométal	-	1 691 €	39 525 €	41 216 €
O-I France SAS	-	145 199 €	-	145 199 €
Valorsol	-	-	153 709 €	153 709 €
Veolia	-	-	166 422 €	166 422 €
NPPM	264 €	1 977 €	-	2 241 €
TOTAL	264 €	1 160 545 €	801 418 €	1 962 227 €
Affectation en %	0	59	41	100



Valence Romans Agglo
1 place Jacques Brel
CS 30125
26905 Valence Cedex 9
valenceromansagglo.fr

